

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 :

ORGANISATION DES ELECTIONS AUX COMITES SOCIAUX TERRITORIAUX (CST), AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) ET A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

Références :

- Code général de la fonction publique,
- Ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,
- Loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,
- Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

P.J. : 1 annexe

Le renouvellement général des instances consultatives (Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégories A, B et C, Commission Consultative Paritaire (CCP) et Comité Social Territorial (CST) aura lieu le jeudi 10 décembre 2026.

Les représentants du personnel y seront élus au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle pour une durée de 4 ans.

La mission du Centre de Gestion consiste à organiser cette opération électorale en concertation avec les organisations syndicales (rencontrées à deux reprises en mars et septembre 2026).

Ainsi, depuis le début de cette année :

- Un recensement des effectifs a été réalisé au 1^{er} janvier 2026 ;
- Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle a décidé le recours, après avis du Comité Social Territorial, au vote électronique avec, comme prestataire, la société SLIB (Société Services Logiciels d'Intégration Boursière), expertisée par le cabinet LEHM Production et Conseil ;
- **Après la consultation et les éventuelles corrections apportées aux listes et provisoires dans le logiciel AGIRHE - pensez à vérifier et à renseigner les dates et départements de naissance de vos agents, les extraits des listes électorales définitives des différents scrutins vous seront transmis début octobre 2026 aux fins d'affichage.**

Comme annoncé dans la précédente circulaire du 2 juin 2026 vous apportant des précisions notamment sur les modalités d'organisation des différents scrutins, ainsi que sur les listes électorales, le Centre de Gestion vous informe à présent sur les dernières étapes à venir de ce processus.

Le vote électronique pour toutes les élections organisées par le Centre de Gestion :

Comme cela vous a déjà été annoncé, cette année (et à l'instar des dernières élections professionnelles), tous les agents votant aux différents scrutins relevant de la compétence du Centre de Gestion : CAP A, B et C, CCP et CST (pour les collectivités employant moins de 50 agents) le feront **par voie électronique** du **jeudi 3 décembre 2026 à 9 heures au jeudi 10 décembre 2026 à 16 heures 30**.

Le matériel de vote papier

Le vote électronique n'exclut toutefois pas **l'envoi papier d'un matériel de vote**. Ainsi et conformément aux dispositions réglementaires, vos agents recevront néanmoins à recevoir, **par votre intermédiaire, le 26 novembre 2026 au plus tard** :

- les listes des candidats des organisations syndicales ayant déposé une liste à ces élections professionnelles,
- les professions de foi de ces dernières,
- une notice explicative précisant les modalités de vote à l'agent,
- un courrier personnalisé comportant l'identifiant de l'agent (lui permettant de récupérer son mot de passe afin de procéder au vote) ainsi qu'un identifiant en cas de recours à la hotline téléphonique.

L'envoi et la réception du matériel de vote papier

La société SLIB sera en charge de l'impression, du colisage et de l'envoi du matériel de vote.

A l'instar des précédentes élections, c'est l'ensemble des collectivités affiliées disposant d'au moins un électeur aux scrutins organisés par le CDG qui sera destinataire du matériel de vote, (semaines 47 ou 48) **charge à ces dernières de le remettre à leurs agents sans délais**.



RAPPEL : Afin de sécuriser au maximum le bon acheminement du matériel de vote de vos agents, **il vous est demandé de bien vouloir indiquer avant le 14 octobre 2026 au plus tard dans le formulaire en ligne à l'adresse <https://www.cdg57.fr/elections-professionnelles-2026/> toutes les informations utiles à la livraison** : adresse de livraison souhaitée, nom d'un contact et téléphone, jours et heures d'ouvertures de la collectivité, etc. Pour pouvoir compléter ce formulaire, vous devez avoir renseigné vos identifiants de connexion sur le site internet du CDG www.cdg57.fr.

A défaut, le colis sera déposé à l'adresse de la collectivité telle qu'elle est renseignée actuellement dans le logiciel Agirhe à une date retenue par le transporteur et, en cas de non-réception du colis, ce dernier sera redirigé vers le point relais le plus proche qui vous sera indiqué.

Dans l'hypothèse d'une bonne réception du colis, mais de l'absence de certains documents, il vous appartiendra de prendre rapidement l'attache des services du Centre de Gestion, par téléphone au 03 87 65 27 06 ou par mail à electionspro@cdg57.fr, qui se rapprocheront de SLIB pour se charger du réassort dans les meilleurs délais.

Du matériel de vote papier (listes des candidats, professions de foi) sera également disponible dans les locaux du Centre de Gestion aux horaires d'ouverture au public.

Le déroulement du vote



Un site internet dédié avec une hotline disponible 24H/24H sera mis à disposition du jeudi 3 décembre 2026 à 9h au jeudi 10 décembre 2026 à 16h30.

Au moyen du courrier personnalisé comportant l'adresse d'accès au site de vote (et un raccourci QR code à scanner) et son identifiant, l'agent pourra voter, après avoir récupéré son mot de passe personnel (par SMS), sur tout poste informatique, tablette ou téléphone portable personnel connecté à internet.

→ A domicile ou sur le lieu et sur le temps de travail :

En cas de vote sur un poste informatique de la collectivité, l'électeur devra avoir la possibilité d'exprimer son vote par internet sur un posté dédié dans un local aménagé à cet effet, situé dans les services de la collectivité ou de l'établissement concerné, et accessible pendant les heures de service.

La collectivité devra alors s'assurer que les conditions nécessaires à l'anonymat, la confidentialité et le secret du vote sont respectées.

Par conséquent, un poste informatique dédié sera mis à disposition, dans la mesure du possible, dans les locaux de la collectivité, sur toute la période d'ouverture des scrutins, et selon les heures d'ouverture de votre collectivité ou établissement.

→ Au Centre de Gestion :

Pour les électeurs qui n'auraient pas la possibilité de voter au sein de leur collectivité ou sur tout autre support dématérialisé personnel (téléphone portable, tablette ou ordinateur), une salle dédiée avec des postes informatiques sera mise à disposition au Centre de Gestion dans un espace permettant d'assurer la confidentialité du vote.

Dans cette hypothèse, il vous sera demandé de prévenir les services du Centre de Gestion par téléphone (03 87 65 27 06) ou par mail : electionspro@cdg57.fr afin de convenir préalablement d'un rendez-vous pour votre agent.

Par ailleurs, pour toute difficulté éventuelle rencontrée par l'agent au moment de voter, ce dernier pourra contacter une hotline téléphonique dédiée (numéro précisé sur le matériel de vote) disponible 24H/24H du jeudi 3 décembre 2026 à 9h au jeudi 10 décembre 2026 à 16h30 en précisant préalablement son identifiant hotline figurant sur son courrier personnalisé.

Le dépouillement

Le dépouillement aura lieu le jeudi 10 décembre 2026 dans les locaux du Centre de Gestion, à partir de 17h01, et la proclamation des résultats interviendra à son issue.

Annexe : échéanciers à venir des élections professionnelles

La date du scrutin des élections professionnelles est prévue le jeudi 10 décembre 2026, cette date est avancée au 3 décembre 2026 pour les scrutins relevant de la compétence du Centre de Gestion (date du début de l'ouverture du vote électronique).

	Scrutin au 3 décembre 2026 (Elections relevant du CDG)	Scrutin au 10 décembre 2026 (Elections aux CST propres, sans recours au vote électronique)
Date limite d'affichage des listes électorales : <i>60 jours au moins avant la date du scrutin</i>	Le dimanche 4 octobre 2026 à 17h	Le dimanche 11 octobre 2026 à 17h
Date limite de dépôt des listes des candidats : <i>au moins 6 semaines avant la date du scrutin</i>	Le jeudi 22 octobre 2026 à 17 h	Le jeudi 29 octobre 2026 à 17h
Affichage des listes des candidats : <i>au plus tard le 2^e jour suivant la date limite de dépôt des listes</i>	Le samedi 24 octobre 2026 à 17h	Le samedi 31 octobre 2026 à 17h
Date limite de réception papier des instruments de vote des agents (notice d'information, moyen d'authentification, candidatures et professions de foi)	Vote électronique : au moins 15 jours avant le scrutin Jeudi 26 novembre 2026	<u>Par correspondance</u> : au plus tard le 10 ^e jour précédant la date du scrutin Lundi 30 novembre 2026
Date des votes	Du jeudi 3 décembre 2026 à 9h au jeudi 10 décembre 2026 à 16h30	Le jeudi 10 décembre 2026 (à l'urne, à compter du 30 novembre pour les AVC) Ouverture durant 6 heures consécutives
Date du dépouillement	Le jeudi 10 décembre 2026 à partir de 17h01	Le jeudi 10 décembre 2026 à la clôture des 6hs
Désignation des représentants à la FSSSCT dans un délai d'un mois suivant la proclamation des résultats	Le lundi 11 janvier 2027	Le lundi 11 janvier 2027